

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A.Marie à M. BRON J.Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J.Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J.Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir - Revalorisation de certaines redevances d'abattage au 1er janvier 2009 - Adoption.

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2007/0985 du 21 décembre 2007, vous avez fixé le montant des redevances d'abattage selon le tableau ci-dessous, à dater du 1^{er} janvier 2008.

Espèces traitées	Au 1/1/2008 la tonne en € arrondi
Gros bovins	
- Jeudi	139,51
- Autres jours	126,45
- Abattages rituels.....	144,41
Tarifs dégressifs	
- 1 à 100 000 kg/mois	126,45
- au-delà de 100 000 kg/mois	77,44
Moutons.....	149,32
Agneaux.....	235,90
Chevaux	
- de 0 à 30 000 kg/mois	138,05
- de 30 001 à 35 000 kg/mois	133,16
- de 35 001 à 40 000 kg/mois	128,24
- de 40 001 à 45 000 kg/mois	123,35
- de 45 001 à 50 000 kg/mois	118,45
- au-delà	113,54
Porcelets.....	318,92
Veaux.....	134,62
- abattage rituel.....	144,90

Pour tenir compte d'une part de différents critères (jours d'abattage, abattage rituel, dégressivité en fonction du tonnage mensuel) et des charges supplémentaires supportées par la Régie dans le cadre de l'exploitation d'un tel Etablissement d'autre part, il est proposé une majoration de l'ensemble des redevances d'abattage de 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2009.

Dans ces conditions, les nouvelles redevances pourraient être les suivantes :

Espèces traitées	Redevance au 1 ^{er} janvier 2009 en €/tonne
Gros bovins	
- Jeudi	143,00
- Autres jours	129,61
- Abattages rituels	148,02
Tarif dégressif	
- de 1 à 100 000 kg/mois	129,61
- au-delà	79,38
Moutons – Chèvres	153,05
Agneaux – Chevreaux	241,80
Chevaux	
- de 0 à 30 000 kg/mois	141,50
- de 30 001 à 35 000 kg/mois...	136,49
- de 35 001 à 40 000 kg/mois...	131,45
- de 40 001 à 45 000 kg/mois...	126,43
- de 45 001 à 50 000 kg/mois...	121,41
- au-delà	116,38
Porcs	
tarifs dégressifs	
- 1 à 70 000 kg/mois	96,80
- de 70 001 à 140 000 kg/mois.	94,53
- au-delà	88,52
Porcelets	326,89
Veaux	137,98
- abattage rituel	148,52
- Redevance traitement des abats blancs	2,41 (à l'unité)

Quant aux prestations liées aux **abattages familiaux**, elles pourraient rester identiques à celles facturées en 2008, conformément au tableau ci-après, eu égard à l'augmentation importante appliquée entre 2007 et 2008.

A cette tarification, sera ajoutée le montant de la taxe d'usage.

Espèces traitées	Redevance au 1^{er} janvier 2009 à l'unité
Bovins	62,00 €
Chevaux	62,00 €
Moutons - Chèvres	35,00 €
Porcs	35,00 €
Agneaux	30,00 €
Porcelets - Chevreaux	30,00 €
Veaux	50,00 €

Les membres du Conseil d'Exploitation, au cours de la séance du 4 novembre 2008, ont donné leur accord à cette proposition.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter cette nouvelle tarification et l'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2009

M. CLAUDE SOUBIRAN